Peaudecerf, Thèse, tome 3 Malrieu 2207

#### II.7.25. March Breiz.

Ms. VII, p. 130-134.

**Timbre:** Var ton: Salud, ô haros bras Breiz-Izel.

**Incipit :** Deomp oll, bugale Breiz – Izel,

Composition: 8 c. de 8 v. de 8 et 9 p. + un refrain de 2 v. de 12 et 14 p. Le v. 4 est bissé.

Sujet.

Marche de Bretagne. Il s'agit d'une adaptation libre de la Marseillaise, contrairement à *March Marseillis* de G. Salaun (Voir II.1.27), qui en est une traduction (1).

# Origine du texte.

**Dans le manuscrit :** « Eur serjant-major eus ar Republic qenta. A. Lédan » (Un sergent-major de la Première République).

**Autres sources :** il semble qu'A. Lédan ait eu en projet d'imprimer une traduction ou adaptation de la Marseillaise, dès 1831, puisque le préfet dans une lettre du 14 février de cette année-là lui écrivit : « *Votre imitation de la Marseillaise est fort bien. Je ne puis que vous engager à l'imprimer* (2) ». Il ne semble pas que cette incitation ait été suivie d'effets.

#### Alexandre Lédan et le texte.

**Transcription:** en 1850 au plus tôt.

**Impression(s)**: - in-8°, 4 p. - 2 éd. ?: imp (1848); imp. - Bai. M2. La déclaration date du 31/03/1848. Mais A. Lédan, n'ayant reçu aucun récépissé de la préfecture, dut relancer le préfet par lettre du 15/04/1848. J. Ollivier mentionne au n° 869 une « March Marseillis » (BN, Yn 435) et une « March Breiz » (collection Vallée). G. Bailloud n'indique que ce second titre, avec la cote de l'exemplaire de la BN. Le catalogue Le Breton parle de deux éditions différentes à Landevennec. Les deux exemplaires que j'y ai trouvé sont identiques.

**Mise en valeur :** Enquête Ampère-Fortoul (1852). Il n'est pas mentionné dans la liste de 1854.

## Impressions postérieures sur feuilles volantes (ou édition populaire).

Plusieurs autres versions bretonnes de la Marseillaise furent éditées sur feuilles volantes, mais il ne s'agit pas de l'adaptation d'A. Lédan.

Versions collectées. Catalogue Malrieu, non répertorié.

# Sources bibliographiques.

## **Concernant la version Lédan :**

- (1) L. Berthou-Bécam, Enquête(...), vol. 1, p. 230-232, vol. 2, p. 296-299.
- (2) Réponse du préfet du 14/02/1831 à la lettre d'A. Lédan du 07/02/1831, A.D. 29, fonds D. Bernard, 110J124.